

Exporter les formations technologiques, techniques et professionnelles en partenariat avec les entreprises

Département de l'exportation des formations technologiques, techniques et professionnelles

Dans ses relations avec les pays tiers, la France met souvent l'accent sur les formations supérieures académiques de très haut niveau, classiques et scientifiques.

Cependant la demande des pays étrangers et notamment des pays émergents ne se limite pas à ce type de formations.

Les formations supérieures courtes professionnalisantes de niveau BTS, DUT et licences professionnelles, sont très demandées.

L'éducation nationale française a développé, en matière de formation technique et professionnelle, un outil complet et performant, susceptible d'être valorisé à l'étranger et de répondre à ces attentes.

Cet outil, construit à partir d'une méthodologie éprouvée, est régulièrement sollicité.

C'est, notamment, dans ce cadre que la direction des relations européennes et internationales et de la coopération (DREIC) veut agir, en relation étroite avec le ministère des affaires étrangères (MAE) et les postes diplomatiques d'une part, avec le ministère de l'économie et des finances (MINEFI) et les missions économiques d'autre part.

Une coordination des offres de formation à l'exportation

Le Département de l'exportation des formations technologiques, techniques et professionnelles travaille à une coordination et une synthèse de l'offre de l'appareil public français de formation, tant au niveau de l'enseignement secondaire que de l'enseignement supérieur.

Il participe avec les acteurs incontournables de l'éducation nationale, et en particulier avec l'IGEN, la CPU et la CDEFI, à un effort de promotion sélective de cette offre, afin de proposer une efficacité au moins équivalente à celle des concurrents internationaux.

En ce sens, le ministère a permis la réalisation de partenariats bilatéraux pertinents et dynamiques qui assurent la promotion de notre appareil de formation et qui soutiennent les entreprises françaises à l'export.

Des centres pilotes fondés sur un partenariat approfondi

Il en résulte la création de centres pilotes de formation technologique, technique et professionnelle en réponse aux demandes de pays partenaires et d'entreprises françaises qui y sont implantées ou sont désireuses de le faire, et qui rencontrent des problèmes de formation dans le cadre de leur politique de développement.

Ces centres constituent une véritable vitrine des savoir-faire éducatifs français.

Ils permettent, dans le cadre d'un partenariat très rapproché, de créer des modules de formation adaptés au pays demandeur, de mettre en pratique des démarches d'enseignement innovantes assorties de critères de validation de la formation exigeants.

Le dispositif s'appuie sur la méthodologie pédagogique propre à la construction de l'enseignement technique et professionnel français qui intègre la réalité fonctionnelle des métiers de l'entreprise.

Il va de soi que les liens avec les entreprises tiennent compte au plus haut point des valeurs éthiques qu'elles véhiculent et de leur engagement à ne pas mettre en œuvre des politiques de délocalisation.

Il s'agit surtout de les conforter dans leurs stratégies de prises de marchés, et de favoriser les exportations vers les pays concernés.

La création de chacun de ces centres nécessite l'association de trois partenaires :

- le pays d'accueil
- une ou plusieurs entreprises françaises
- l'éducation nationale française

- **le pays d'accueil**, par l'intermédiaire des ministères et des organisations institutionnelles de formation technique et professionnelle, apporte les moyens pour l'installation du centre (locaux et encadrement administratif, soutiens logistiques, personnels enseignants...);

- **une ou plusieurs entreprises françaises** apportent le savoir-faire industriel et dotent le centre d'un plateau technique et didactique nécessaire aux formations;

- **l'éducation nationale française** avec ses établissements apporte le transfert de méthodologie pédagogique pour la conception des contenus de formation, et l'expérience de ses personnels enseignants.

Elle assure, dans les centres, la formation des enseignants du pays et ceux de la marque dans des proportions négociées entre les parties.

Une dynamique positive pour chaque partenaire

Ces centres confèrent à l'éducation nationale une légitimité institutionnelle locale et une visibilité immédiate dans un contexte international marqué par une forte concurrence et des influences multiples.

En ce sens, ils servent de référence et permettent de créer des points d'ancrage économique dans des pays où la diaspora française n'existe pas ou peu.

Le pays étranger obtient du partenariat des contenus et des pratiques pédagogiques reproductibles et un soutien méthodologique pour la construction ou la révision de diplômes de formation initiale.

En outre, le centre lui permet d'assurer la formation de maîtres formateurs, d'enseignants et aussi, selon les cas, d'étudiants.

L'entreprise y réalise la formation des salariés de son réseau pour ses besoins immédiats et attend du centre la possibilité de créer, à moyen terme, un vivier d'emplois adaptés et opérationnels. Certaines entreprises s'en servent également de «vitrine» pour présenter leurs technologies.

Toutes l'utilisent comme un moyen performant dans leurs actions de stratégie et de communication marketing.

L'éducation nationale optimise les retours d'expériences sur le plan pédagogique, en particulier sur les aspects d'individualisation de la formation qui y sont systématiquement développés.

Elle bénéficie, en termes de ressources humaines, de la motivation que (re)trouvent enseignants, équipes pédagogiques et établissements à l'occasion du développement de projets rendus complexes par les confrontations linguistiques, culturelles et comportementales.

En outre, le travail partagé des enseignants avec les responsables des entreprises crée un nouveau rapport de confiance mutuelle. Il renouvelle le regard de l'entreprise sur l'éducation nationale et permet de reconnaître sa valeur réelle et son efficacité.

Des moyens humains importants

Les sources de financement de ces opérations de coopération sont multiples.

Elles varient selon la situation de solvabilité du pays (existence d'aides internationales) et sa capacité propre d'investissement, mais aussi selon le degré d'intérêt qu'y voit l'entreprise. La création de chaque centre fait l'objet d'une négociation financière qui allie, pour chacun des partenaires, l'effort d'investissement et l'exigence de résultats.

Le ministère de l'éducation nationale français mobilise ses ressources humaines en permettant à des enseignants volontaires de s'engager dans des missions de durées variables tout en assurant leur remplacement dans leurs établissements d'origine.

Des centres de formation opérationnels

Aujourd'hui 12 centres sont en activité, en Chine, en Inde, au Brésil, au Mexique, en Slovaquie; sur les métiers de l'automobile, de la productique, de l'énergie et de l'environnement, du tourisme et de l'hôtellerie ainsi que de la mode.

Les priorités du département de l'exportation des formations technologiques, techniques et professionnelles

> entamer un travail approfondi d'explicitation de la mission d'exportation des formations technologiques, techniques et professionnelles et de diffusion des retours d'expériences.

> développer les relations avec les institutions parties prenantes de l'exportation en recherchant dans d'autres domaines industriels et techniques une coopération aussi efficace que celle déjà mise en œuvre dans les métiers de l'automobile.

Cette recherche se fera en association avec les corps d'inspection et les milieux professionnels, en particulier dans les domaines de la maintenance aéronautique, les métiers de la plasturgie, du génie civil, du tourisme, de la mécanique et de la productique, des métiers d'art...

> entraîner des PME n'ayant pas les moyens de mener une politique propre d'export dans le sillage des grandes entreprises françaises partenaires des centres de formation.

► pour en savoir plus :

Chef de département

✉ **Michel Le Devéhat**

☎ 01 55 55 73 39

fax 01 55 55 16 38

mél : michel.le-devéhat@education.gouv.fr

Conseillers associés

✉ **Chandrika Casali**

☎ 01 55 55 24 97

mél : chandrika.casali@education.gouv.fr

✉ **Pierre Charle**

☎ 01 55 55 24 97

mél : pierre.charle@education.gouv.fr

✉ **jean-noël Jodeau**

☎ 01 55 55 24 63

mél : jean-noel.jodeau@education.gouv.fr

✉ **Ludovic Khamchane**

☎ 01 55 55 48 55

mél : ludovic.khamchane@education.gouv.fr

DREIC – Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
1, rue Descartes 75005 Paris